

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 20

Pour : 20

Date de la convocation : 11 mars 2024

Séance du 14 Mars 2024

Délibération 2024-03-14 - 09

L'an deux mil vingt-quatre le 14 Mars

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

DUMARAIS Serge

TRONCY René

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

NIZET Cécile

THIBERT Karine

LEQUEUX Sébastien

RAVOUX Christian

*Secrétaire de séance : Karine THIBERT*

*Absent(e) excusé(e) :* Françoise DUBOIS, Cédric GREGOIRE, Catherine MIGNOT, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Ufuk YUKSEL, Nadine TRESSELT.

*Pouvoirs :* Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Catherine MIGNOT donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX.

**Objet : Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour la construction d'une médiathèque tiers lieu**

Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20240321-20240314-09-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Signature  
Le Maire  
Alain GIVORD

**Objet : Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour la construction d'une médiathèque tiers lieu**

Il est rappelé que la commune s'est engagée à réaliser le projet qui a pour objectif principal pour la construction d'une médiathèque tiers lieu.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet définitif à 1 336 032 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 1 730 228,48 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant
- Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- De la région Aura
- De la DRAC

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

**Plan de Financement prévisionnel - VONNAS MEDIATHEQUE**

DEPENSES		RECETTES						
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Eligibilité	Plafond	Taux subvention / Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet	Remarques
		DSIL	Ugine réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants + Frais annexes			200 000,00 €	11,56%	Sont exclus le mobilier et le mobilier
Travaux médiathèque	1 336 032,00 €	CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	Projet < 400 000 € De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%)		150 000,00 €	8,67%	Limite à un dossier par an (dont les amendes de police)
		Région	Contrat Région / Bonus ruralité Taux moyen de subvention 15 % + Frais annexes	Projet > 400 000€ Dépenses entre 7 000 € et 250 000 € Subvention entre 2 500 € et 100 000 €		92 500,00 €	5,35%	
		DRAC	BONUS ECOLOGIQUE		40,00%	622 906,19 €	36,00%	
		DRAC			20,00%	311 453,10 €	18,00%	
						1 376 859,29 €	79,58%	
frais annexes	221 233,48 €							
frais annexes non éligibles	172 963,00 €							

TOTAL HT	1 750 228,48 €	Sous-total subventions publiques	1 376 859,29 €	79,58%
		Autofinancement	353 369,19 €	20,42%
		TOTAL	1 730 228,48 €	100,00%

Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20240321-20240314-09-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...  
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

**21 MARS 2024**

**Adopté à l'unanimité  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Alain GIVORD**

